



## Les organisations syndicales du département CFDT, FO, CGT, CGC, CFTC, FSU, UNSA et Solidaires n'acceptent pas le recul du départ à la retraite à 65 ans !

Sans attendre la fin des concertations, le gouvernement envisage :

- Un départ à 65 ans avec effet dès l'été 2023 pour les salariés nés en 1961 (voir tableau)
- Eventuellement un allongement de la durée de cotisation
- La remise en cause des régimes spéciaux d'EDF et de la RATP

| Année de naissance | Age de départ | Entrée en vigueur |
|--------------------|---------------|-------------------|
| 1961               | 62 ans 4 mois | 2023              |
| 1962               | 62 ans 8 mois | 2024              |
| 1963               | 63 ans        | 2025              |
| 1964               | 63 ans 4 mois | 2026              |
| 1965               | 63 ans 8 mois | 2027              |
| 1966               | 64 ans        | 2028              |
| 1967               | 64 ans 4 mois | 2029              |
| 1968               | 64 ans 8 mois | 2030              |
| 1969               | 65 ans        | 2031              |

Alors que la réforme devait être présentée le 15 décembre, Emmanuel Macron a reporté son annonce le 10 janvier prochain. Elle reste à l'ordre du jour du Conseil des Ministres début 2023 pour un vote à l'Assemblée Nationale au Printemps et une mise en œuvre en juin 2023.

Alors que le Comité d'Orientation des Retraites prévoyait il y a 5 ans un déficit pour les années 2020, 2021 et 2022, il y a eu en fait un excédent de 3 à 4 milliards d'euros. Le déficit annoncé par le gouvernement pour les années à venir est très faible (moins de 0,5% du Produit Intérieur Brut). Dès deux ans avant l'âge légal de départ à la retraite (à 60 ans donc), une personne sur deux ne travaille déjà plus. Alors pourquoi reculer l'âge de départ à la retraite ?

Dans ces conditions, toutes les organisations syndicales du département (CFDT, FO, CGT, CGC, CFTC, FSU, UNSA et Solidaires) avec leurs organisations nationales disent non à la réforme des retraites (appel du 5 décembre 2022 au verso).

**Dans l'hypothèse où le gouvernement maintient ce projet, nos organisations syndicales appelleront à la mobilisation en janvier (avec grèves et manifestations). Elles appellent tous les salarié-es, chômeur-euses, retraité-es et jeunes à se tenir prêt-es à répondre à l'appel qui sera alors lancé pour faire échec à cette réforme et au recul du départ à la retraite à 65 ans.**



## Communiqué intersyndical Retraites : prêt-es à la mobilisation

Les consultations en cours concernant notre système de retraite ont été une nouvelle occasion pour les organisations syndicales de faire des propositions dont aucune ne nécessite une réforme paramétrique. Le système par répartition n'est pas en danger, y compris pour les jeunes générations. Le gouvernement instrumentalise la situation financière du système de retraites et affirme, à tort, que le recul de l'âge légal de la retraite est un impératif.

De premiers arbitrages seraient ainsi rendus en ce sens dès la mi-décembre. Au moment où le contexte social, environnemental et économique est particulièrement difficile pour une partie croissante de la population, le gouvernement, en s'entêtant, porterait l'entière responsabilité d'un conflit social majeur.

Les organisations syndicales réaffirment qu'elles sont, comme la très grande majorité de la population, fermement opposées à tout recul de l'âge légal de départ en retraite comme à toute augmentation de la durée de cotisation. La jeunesse, déjà fortement touchée par la précarité, serait fortement impactée par ce projet. Pour l'intersyndicale, des alternatives, y compris financières, existent pour améliorer les fins de carrière et les montants des pensions tout en faisant reculer les inégalités touchant particulièrement les femmes.

Les organisations syndicales et de jeunesse ont d'ores et déjà décidé de se revoir le jour-même des annonces gouvernementales. Elles réaffirment leur détermination à construire ensemble les mobilisations passant en particulier par une première date de mobilisation unitaire avec grèves et manifestations en janvier si le gouvernement demeurerait arcbuté sur son projet.

Les Lilas le 5 décembre 2022